

<p style="text-align: center;">COMPTE-RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 05 juillet 2021</p>

L'an deux mille vingt et un, le cinq du mois de juillet à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Christine RICHARD, Maire.

Date de la convocation : 28 juin 2021

Présents : Christine RICHARD, Maire ; Tania LANGLAIS, Joël DRONNE, Adjoint ; Joël FROGET, Cédric CLAVREUL, Marion BODINEAU, Émerik GILBERT, Marguerite DELVAL, Maud LANGLAIS, Erwan CARAËS, Karine LAUNAY, Graziella LEBEAU, Wesley BOISARD, Conseillers Municipaux.

Excusés : Thierry MOREAU qui a donné pouvoir à Maud LANGLAIS et Julien MICHELY.

Madame le Maire déclare la séance ouverte à 20 heures 35.

Secrétaire de séance : Maud LANGLAIS.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente.

ORDRE DU JOUR :

1. Rapport d'activités 2020 CCALS
2. Groupement de commande assurances
3. Créances éteintes
4. Dépliants chemins de randonnées
5. Contrat d'achat de bois
6. Maintenance matériels de cuisine
7. Adressage
8. Vidéosurveillance
9. Octobre Rose
10. Voirie 2021
11. Argent de poche
12. Mise en place Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)
13. Questions diverses

DCM2021/22 – RAPPORT D’ACTIVITÉS 2020 CCALS

Madame le Maire informe le conseil municipal que La Communauté de Communes Anjou Loir et Sarthe réalise tous les ans un rapport d'activités qui établit un bilan des actions engagées dans le champ de ses différentes compétences.

Il s’agit d’un document de référence qui donne une vision complète des actions conduites sur une année.

La réalisation d’un rapport d’activités répond à une obligation légale détaillée à l’article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Cet article prévoit que le Président de l’Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) adresse annuellement au maire des communes membres de l’EPCI, ce rapport d’activités.

Conformément à cet article, Madame le Maire présente au conseil municipal le rapport d’activités 2020 récemment approuvé par le conseil communautaire.

DCM2021/23 – GROUPEMENT DE COMMANDE ASSURANCES

Madame le Maire expose au conseil municipal que les contrats d’assurances de la commune qui avaient été passés dans le cadre d’un groupement de commandes piloté par la commune de Tiercé arrivent à échéance le 31 décembre 2021.

Afin de mutualiser cette démarche, il est proposé de renouveler ce groupement de commandes pour la passation de nouveaux contrats d’assurances qui auront une durée de 4 ans du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025.

Ce groupement de commandes comprend les communes de BARACÉ, CHEFFES et TIERCÉ.

Les marchés concerneront les lots suivant :

Lot 1 : Dommage aux biens

Lot 2 : Assurance Responsabilité Civile et Risques annexes

Lot 3 : Assurance Protection Juridique et assurance juridique du personnel et des élus.

Lot 4 : Assurance des véhicules à moteur et risque Annexes.

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité, décide :

- D’approuver l’adhésion à ce groupement de commandes ;
- D’approuver la convention constitutive du groupement de commande désignant la commune de Tiercé coordonnateur du groupement de commandes et l’habilitant à lancer et signer les marchés et toutes pièces connexes selon les modalités fixées dans cette convention ;
- De l’autoriser à signer la convention de groupement ;
- De désigner Christine RICHARD représentante titulaire de la commune de Baracé lors de la commission d’appel d’offres ;
- De désigner Tania LANGLAIS représentante suppléante de la commune de Baracé lors de la commission d’appel d’offres.

DCM2021/24 – CRÉANCES ÉTEINTES

Madame le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir prononcer l’admission en créances éteintes des loyers dus à la commune par la SARL « le 1985 » sur l’exercice 2018. La créance a été régulièrement déclarée par les services de la trésorerie au passif de la liquidation judiciaire prononcé le 27/06/2018 et s’élève à 1 600 € (4 mois de loyers).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- ADMET en créances éteintes les produits irrécouvrables dont la somme s'élève à 1 600 €,
- INSCRIT les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours, au compte 6542 « créances éteintes ».

DCM2021/25 – DÉPLIANTS CHEMINS DE RANDONNÉES

Suite à une rencontre avec l'office de Tourisme Anjou Loir & Sarthe, celui-ci nous propose de faire partie d'une commande pour l'impression de dépliants de nos chemins de randonnées. Le tarif pour 200 exemplaires est de 476,40 € TTC.

Le conseil municipal demande s'il y a possibilité de mettre les 2 chemins de randonnées sur le même dépliant, et voir à remettre à jour notre dépliant, en format A3 par nos propres moyens.

DCM2021/26 – CONTRAT D'ACHAT DE BOIS

Madame Le Maire informe le conseil municipal, que la commune a une opportunité pour faire couper ses peupliers dans le chemin de Vielle-ville par une entreprise.

Monsieur AUCOUTURIER a proposé d'abattre et d'évacuer quinze peupliers, pour 400 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à par 13 voix POUR, 1 voix CONTRE (Karine LAUNAY) et 0 ABSTENTION :

- D'autoriser la coupe des 15 peupliers et l'enlèvement des arbres par M. AUCOUTURIER,
- D'accepter la somme de 400 € pour le bois,
- D'autoriser Madame Le Maire à signer le contrat d'achat de bois sur pied.

DCM2021/27 – MAINTENANCE DE CUISINE

Le contrat de maintenance avec l'entreprise HORIS pour le matériel de cuisine à l'Espace Lino Ventura se termine le 31 juillet.

À la réunion de conseil du 2 novembre 2020, des devis avaient été étudiés et l'entreprise BÉNARD avait été retenue pour un montant de 315,36 € TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer le nouveau contrat de maintenance auprès de l'entreprise BÉNARD.

DCM2021/28 – ADRESSAGE

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'à chaque nouvelle construction ou habitation, il convient de créer une adresse.

En effet, une meilleure identification des lieux-dits et des maisons facilite à la fois l'intervention des services de secours, mais également la gestion des livraisons en tout genre.

En particulier, Madame le Maire explique que cet adressage constitue un prérequis obligatoire pour le déploiement de la fibre optique, en permettant notamment la localisation à 100 % des foyers baracés et facilitant ainsi la commercialisation des prises.

La dénomination et le numérotage des voies communales relèvent de la compétence du conseil municipal qui, dans le cadre des attributions prévues par l'article L.2121-29 du CGCT, règle par ses délibérations les affaires de la commune.

La dénomination et le numérotage constitue une mesure de police générale que le Maire peut exercer pour des motifs d'intérêt général.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DÉCIDE la numérotation des voies comme énoncé dans le tableau d'adressage suivant :

N° de parcelles cadastrées	Nouvelle adresse
B 1647-1648-B 1646	7 Chemin des Perce-Neige
B 1152	9 Chemin des Perce-Neige
B 1571	12 Rue de Vieilleville
B 1572	14 Rue de Vieilleville
B 1678	1 Route de la Bergeottière
B 1679	1 bis Route de la Bergeottière
B 1680	1 ter Route de la Bergeottière
B 1671-B 1672	3 Les Maisons

DCM2021/29 – VIDÉOSURVEILLANCE

Suite à des actes de vandalisme à l'espace Lino Ventura, Madame le Maire propose au conseil municipal de mettre en place un système de vidéo-protection visant à prévenir les actes de malveillance sur certains secteurs de la Commune.

L'installation d'un système de vidéo-protection est conditionnée à une autorisation préfectorale après dépôt d'un dossier descriptif et validation de la Commission Départementale des systèmes de vidéosurveillance.

En outre, dans le cadre de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance, le Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) a vocation à faciliter le financement de ce type de projet.

L'installation de ce dispositif de vidéo-protection permettrait une prévention sur site et serait un instrument créateur de coopération avec les forces chargées de la sécurité publique.

Il aurait pour but :

- de permettre une intervention plus efficace des services de sécurité,
- de faciliter l'identification des auteurs d'infractions.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le principe de l'installation d'un système de vidéo-protection sur la Commune de BARACÉ
- d'autoriser Madame le Maire à solliciter des subventions pour financer ce projet (FIPD, DETR,...)

Le Conseil Municipal, approuve, à l'unanimité, les propositions ci-dessus présentées.

DCM2021/30 – OCTOBRE ROSE

Le 2 octobre aura lieu la marche pour « Octobre Rose » à 16h00. Pour mener à bien cette manifestation, les organisateurs souhaitent prendre la petite salle.

Sur proposition de Madame le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de leur louer la salle gracieusement.

DCM2021/31 – VOIRIE 2021

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite à la commission d'appel d'offre groupement de voirie, il y aura 5 lots :

1. Point à temps
2. Enrobé projeté (Blow patcher)
3. Réparation voirie
4. Couche de roulement (enduit, bicouche, enrobé à froid, ...)
5. Curage fossés

Les lots 1, 2 et 5 sont à bon de commande, avec un tarif bloqué pour 3 ans.

Les lots 3 et 4 sont des marchés subséquents, la commune a le choix entre 3 entreprises et elle effectue les démarches.

DCM2021/32 – ARGENT DE POCHE

Dans sa séance du 9 juillet 2019, le conseil municipal a mis en place le dispositif « argent de poche » destiné aux Baracéens de 16 à 18 ans non révolus.

Au vu des faibles inscriptions pour cette tranche d'âge, Madame le Maire propose d'avancer l'âge et de mettre en place le dispositif « argent de poche » destiné aux Baracéens de 15 à 18 ans non révolus. Il s'agit de petits travaux à réaliser durant les vacances scolaires contre indemnisation.

Cette action vise à impliquer les jeunes dans leur commune et les inciter à participer à l'amélioration de leur cadre de vie. C'est également une façon de les responsabiliser, de les mettre en avant et de les valoriser aux yeux des adultes.

Il s'agit de petits travaux qu'effectueront les jeunes dans différents services de la mairie: administration (classement, tri,...), service technique principalement avec entretien des espaces verts (désherbage, arrosage, nettoyage,...), entretien des locaux (rangement, peinture, ...), etc.

Cela représente l'opportunité de gagner un peu d'argent pour les jeunes, de découvrir la vie de la mairie, le monde du travail et de participer à un acte citoyen.

Les jeunes interviennent pendant les vacances scolaires uniquement, à raison de 3h30 (avec pause de 30 minutes obligatoire) par jour avec un maximum de 4 demi-journées par semaine. Chaque mission est indemnisée à hauteur de 15 € par virement, soit 5 € de l'heure. L'encadrement est assuré par le personnel de la Mairie ou des élus.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de modifier le dispositif «Argent de poche » et de le mettre en place pour les jeunes de 15 à 18 ans non révolus.

DCM2021/33 – MISE EN PLACE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (CMJ)

Suite à une rencontre entre Madame Séverine CHEVÉ, 1^{ère} Adjointe de TIERCÉ, et Madame Christine RICHARD, il a été question de la possibilité de mettre en place un Conseil des Jeunes sur notre commune.

La Commission Enfance Jeunesse a donc étudié le projet car il semblerait que de nombreux enfants de BARACÉ soient intéressés par la démarche.

Madame Tania LANGLAIS présente le règlement au conseil municipal et les informe qu'un article sera inséré dans le bulletin et que des flyers seront distribués à la fin de l'été pour les inscriptions jusqu'au 25 septembre. L'élection aura lieu le 2 octobre et sera composé d'une liste de 12 enfants du CE2 à la 4^{ème}.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve la création du Conseil Municipal des Jeunes qui a pour objectif de permettre aux enfants un apprentissage de la citoyenneté adapté à leur âge qui passe notamment par la familiarisation avec les processus démocratiques (le vote, le débat contradictoire, les élections, l'intérêt général face aux intérêts particuliers,...), mais aussi par une gestion de projets élaborés par les enfants, accompagnés par des conseillers municipaux.
- Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES

1. COMMISSIONS CCALS :

■ **Conseil Communautaire**

- Vente du site administratif à Seiches sur le Loir à l'entreprise PAPREC.
- Achat d'un bâtiment à Tiercé rue du Val de Sarthe afin de regrouper les services.
- Choix de l'implantation du futur siège à Seiches sur le Loir.
- Validation du diagnostic territorial de familles issues de la communauté des gens du voyage.
- Restitution de la compétence accueils de loisirs périscolaires aux communes de CHEFFES, ÉTRICHÉ et TIERCÉ.
- Instauration du Droit de Prémption Urbain sur une partie de notre commune.
- Le FPIC 2021 sera de droit commun.

■ **Assainissement**

- Présentation du programme de travaux.

■ **Environnement**

- Mobilité : voir pour mise en place d'une navette BARACÉ / TIERCÉ pour la gare.

■ **SICTOM**

- Changement des horaires de déchetteries.
- Des panneaux solaires vont être installés sur l'ancien site d'enfouissement de déchets à TIERCÉ.

2. COMMISSIONS COMMUNALES :

- Voirie/Bâtiments : L'entreprise AD a été choisie pour changer la porte derrière la Mairie.

Le devis de 1 384 € HT de la SEMAC a été signé pour le nettoyeur haute pression.

- Enfance/Jeunesse : l'Espace jeunes sera ouvert les mercredis de 7, 21 et 28 juillet de 16h00 à 19h00, pour les enfants de 11 à 18 ans.
- Cadre de vie : Il n'y aura pas de marché pendant les vacances d'été à la demande des exposants. La reprise se fera le 7 septembre, tous les mercredis. Pour le 1^{er} marché, une tombola sera organisée avec des lots offerts par les commerçants. 2 nouveaux exposants seront présents pour septembre.

3. Madame le Maire informe le conseil municipal que l'acte chez Maître MARADAN concernant l'échange de terrain avec Monsieur et Madame CHASSAGNEUX a été signé le 19 mai.

4. Éclairage Public : extinction de 22h00 à 6h30 avec une coupure estivale du 1^{er} mai au 31 août.

5. Le repas des aînés se tiendra le dimanche 3 octobre et nous souhaiterions trouver des jeunes de la commune volontaires pour le service. Les conseillers sont invités.
6. Madame Le Maire, en présence de ses Adjointes, a eu la visite de Monsieur PIEDNOIR, Sénateur, le vendredi 4 juin.
7. Madame le Maire a déposé une plainte à la gendarmerie pour vandalisme à l'Espace Lino Ventura suite aux dégradations de fenêtres, gouttières et banc. Les dégâts s'élèvent à près de 3 500 € TTC.
8. La table de pique-nique pour l'aire de jeux est arrivée mais elle n'est pas installée.
9. Les élections présidentielles se tiendront les 10 et 24 avril 2022.
10. Il a été installé des protections pour cadenas aux barrières de l'Espace Lino Ventura par l'entreprise MC2A.
11. Nous avons reçu le CONSUEL que nous allons transmettre à ENEDIS et à notre fournisseur pour la mise en service du coffret marché.
12. Monsieur Cédric CLAVREUL pose la question sur les nouveaux horaires du commerce, à savoir l'ouverture à 10h00. La commission Finances Artisanat Commerce se propose de rencontrer Madame Ludivine LE FRANC afin d'en discuter.

Plus personne ne demandant la parole, et l'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 22 h 55.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.